

L'OFFRE DE FORMATION DU SYNMAD

Dr Franck DEVULDER

Président du SYNMAD - Février 2017 - 05

La formation médicale et professionnelle continue fait partie intégrante des missions d'un syndicat médical. Dans cette logique le SYNMAD avait, il y a quelques années, fondé le CEPP HGE qui travaillait en parfaite intelligence avec l'AFORSPE. Il a fallu l'ouverture d'esprit et tout le sens politique de Thierry Helbert pour rapprocher les « frères ennemis » d'hier, CEPP HGE et EA HGE, et fonder le CEFA HGE. Aujourd'hui les offres de DPC pour les hépato-gastroentérologues sont complémentaires : au CEFA HGE, les congrès nationaux et l'accréditation, à l'AFORSPE et à Evolutisdpc, une offre de séminaire en petits groupes, interactifs, le plus souvent sur des thématiques transversales à plusieurs spécialités. Pour cette année 2017, le SYNMAD a souhaité orienter son offre de formation dans 6 axes distincts :

- **Un programme national de DPC sur les Evènements Indésirables Associés aux Soins (EIAS).** Ce programme est centré sur l'annonce d'un dommage. Il s'agit d'un programme intégré de DPC qui se déroule en 3 étapes : une analyse en ligne de nos pratiques professionnelles centrée sur cette thématique, une soirée de formation cognitive qui déroulera dans 9 villes françaises avec l'intervention de Monsieur Germain Decroix, juriste reconnu et rédacteur en chef de la revue Responsabilité et, à distance de cette soirée, une mesure d'impact également réalisée en ligne. La première étape s'est déroulée à Reims le 26 Janvier dernier. Elle a permis à 12 hépato-gastroentérologues libéraux de se familiariser aux procédures d'annonce d'un dommage tel qu'elles ont été rédigées par la HAS et, en seconde partie de soirée, de se prêter à une mise en situation en participant à un jeu de rôle. Ne nous y trompons pas, nous avons tous beaucoup appris sur un sujet qui peut tous nous concerner et face auquel nous nous sentons souvent désarmé. Ces soirées DPC EIAS se dérouleront à Toulouse le 28 février, à Marseille le 14 mars, à Nancy le 4 avril, à Lille le 16 mai, à Bordeaux le 23 mai, à Paris le 13 juin, à Rennes le 27 juin et à Lyon le 26 septembre. Pour tous renseignements rapprochez vous de www.evolutisdpc.fr et inscrivez-vous sur www.mondpc.fr.
- Deux programmes nationaux de DPC qui se dérouleront à Paris les 2 et 3 Juin pour les **Printemps du DPC** et les 1ers et 2 décembre pour les **Automnales du DPC**. Les programmes seront très bientôt mis en ligne. Ils vous permettront de vous familiariser avec la prise en charge des surcharges en fer, de mieux gérer les patients sous anticoagulants et antiagrégants avant une endoscopie ou un geste de proctologie médico-instrumentale ou chirurgicale, de tout savoir sur « foie et obésité » et enfin de connaître les nouveautés de la prise en charge du SII en 2017. Deux séminaires seront réalisés lors des Printemps et des Automnales du DPC, celui concernant l'endoscopie interventionnelle et celui sur MICI à l'heure des biosimilaires. Nous avons monté pour vous des programmes attractifs avec les meilleurs experts. Tel est l'esprit du DPC et tel est notre volonté !
- Des programmes de **DPC « spécial gastro » en région**. Ceux-ci devraient se dérouler sur une journée dans deux régions. Nous ne manquerons pas de rapidement revenir vers vous pour vous en informer.
- A côté de ces programmes de DPC, le SYNMAD initie cette année « **Les Soirées Retraites du SYNMAD** » montées en partenariat avec AG2R-La Mondiale et nos partenaires de l'industrie. Notre ami le Dr Jean-Luc Friguet, administrateur du SYNMAD et de la CARMF, abordera les différentes réformes en cours et, en particulier, celle de la retraite en temps choisi. Ces soirées sont ouvertes à tous, salariés et libéraux, jeunes et moins jeunes, tous concernés par leur futur. En 2017, elles se dérouleront à Lyon le 11 avril, à Rennes le 9 mai, à Reims le 20 juin, à Marseille le 12 septembre et à Toulouse le 10 octobre. Notez ces dates ! Venez-y nombreux ! Nous organiserons les inscriptions via le site www.synmad.fr et le secrétariat du SYNMAD pour vous assurer du meilleur accueil.
- Sur proposition du Dr Eric Vaillant, nous nous lançons dans « **les Soirées Installations du SYNMAD** ». La première se déroulera à Lille le 25 avril. D'autres suivront ... La finalité n'est pas d'influencer la trajectoire professionnelle de nos jeunes consoeurs et confrères mais de leur donner des informations sur un mode d'exercice qui leur est souvent bien étranger.
- Enfin, avec l'AFIHGE, l'ANGH, la CDU HGE et le CREGG, nous lèverons le voile sur les **9ème Journées Jeunes Gastros** qui nous permettrons d'accueillir mi-décembre à Villiers le Mahieu, le temps d'un week-end, 35 à 40 jeunes hépato-gastroentérologues avec comme concept « tout ce que vous devez savoir sur la gastro, sans parler de science ».

Avec l'ensemble du conseil d'administration du SYNMAD, nous espérons que cette offre nouvelle répondra aux attentes de chacune et de chacun d'entre vous. Vos suggestions et remarques sont les bienvenues pour faire du SYNMAD, le syndicat assurant la défense des Hépato-gastroentérologues mais aussi un syndicat service visant à améliorer votre exercice quotidien.

Dr Franck DEVULDER

Président du SYNMAD

Février 2017 - 05



«Les propos exprimés n'engagent que leurs auteurs à l'exclusion de ses annonceurs»

carmelia
CARnet MEDICAL de LIAISON

Outil d'e-santé innovant pour permettre
aux patients atteints de Maladies Inflammatoires
Chroniques de l'Intestin (MICI) de suivre
leur pathologie et de rester connectés
avec leurs professionnels de santé

abbvie

FR/CAS/0415/0228-04/2015

Rédacteur en Chef : Dr Franck DEVULDER
Directeur de publication : Jean-Fabien REY

Editions DUREY

706, Chemin du Suy Blanc - 06610 LA GAUDE
Tél. : 04 92 27 38 87 - Fax : 04 92 12 81 18

Pour recevoir correctement notre newsletter, il est conseillé d'ajouter notre email dans vos expéditeurs autorisés et/ou dans votre carnet d'adresses. **Consultez l'aide en ligne.**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004 vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant ainsi que, le cas échéant, d'un droit de rectification sur simple demande à Regifax. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, **suivez ce lien.**